

Procédure d'insolvabilité concernant Phoenix Kapitaldienst GmbH
Informations pour les créanciers
Situation au 13 février 2006

Jeudi dernier, le 09 février 2006, s'est tenue une autre réunion du comité des créanciers au cours de laquelle le soussigné a donné aux membres du comité des créanciers des informations détaillées sur les progrès de la procédure. Avant la réunion, déjà, les membres du comité des créanciers avaient été informés sur les prises de position des experts, soit plusieurs juristes indépendants de haut rang. Les expertises prennent position sur les questions soulevées au cours de l'audience de l'exposé de la situation. Il ressort de ces prises de position et d'une discussion très animée au sein du comité des créanciers qu'il n'y a pas de réponse simple à la question de savoir comment dédommager les investisseurs. Etant donné qu'il y a des intérêts différents – en partie même divergents – entre les différents investisseurs mais aussi vis-à-vis de EdW, l'administrateur de l'insolvabilité a souligné une fois de plus qu'un versement accéléré des fonds administrés pourra être effectué uniquement si les questions contestées sont résolues par un plan d'insolvabilité. Sur la base de connaissances nouvelles, l'administrateur de l'insolvabilité a pu soumettre à ce titre plusieurs propositions de règlement. En particulier, il a pu présenter des calculs concernant les effets économiques des différentes versions imaginables. L'administrateur de l'insolvabilité a été mandaté pour préparer la rédaction d'un plan d'insolvabilité et calculer d'autres versions de possibilités de dédommagement. Ces travaux devaient être terminés au premier trimestre 2006.

Au cours de la réunion, l'administrateur de l'insolvabilité a bien spécifié que dans les procédures de l'insolvabilité, les perspectives dans le temps sont fortement différentes des notions de temps communément admises, donc l'annonce de résultats « à court terme » pourra signifier une attente de plusieurs mois ; en conséquence, même si un plan d'insolvabilité sera effectivement mis en œuvre, les investisseurs pourront espérer de façon réaliste recevoir des versements encore dans l'année en cours seulement si toutes les démarches se déroulent de façon optimale, si les intérêts divergents peuvent être conciliés et si toutes les parties sont disposées à renoncer aux positions maximales.

De plus, le soussigné a rendu un rapport sur le développement de la filiale danoise. Là, on veut tout comme auparavant faire répartir uniformément la recette de la liquidation de la société sur tous les créanciers de l'insolvabilité et refouler la volonté exprimée par les investisseurs scandinaves de pouvoir avoir le droit exclusif sur les biens de la filiale danoise.

La banque de données qui est en cours de création avance – elle sera aussi la base des dédommagements versés par EdW. Mais toutes les données des investisseurs des dernières 13 années (en partie dans les dossiers sur

papier) doivent être intégrées, contrôlées et rassemblées. Nous avons bon espoir d'avoir au plus tard à la fin du premier trimestre de 2006 accès aux données sérieuses qui serviront comme base pour tout versement – soit par EdW, soit par l'administration de l'insolvabilité.

Conformément à la décision prise par le comité des créanciers, nous avons commencé à demander la restitution des paiements qui ont été versés aux investisseurs peu avant la demande en insolvabilité. Les premières actions ont déjà été intentées au nom de l'administrateur de l'insolvabilité. Heureusement, plusieurs remboursements volontaires ont été effectués.

En plus, le soussigné a été mandaté pour vérifier, en ce qui concerne les versements aux investisseurs remontant plus avant, si leur restitution (éventuellement en partie) pouvait être demandée au bénéfice des victimes par voie de la contestation de l'insolvabilité. Le soussigné a aussi été autorisé à poursuivre ces demandes par voie judiciaire.

Le département « Forensic Services - insolvabilité pour fraude » a presque terminé l'enquête sur les faits. Monsieur Otto LAKIES, directeur de cette unité, a exposé que les collaborateurs termineraient certainement leur travail vers la fin du premier trimestre de 2006. Il a été possible de mettre à jour des détails importants sur la nature des manœuvres frauduleuses. Tout comme avant, il existe une étroite coopération et une concertation entre les autorités chargées de l'enquête et l'administration de l'insolvabilité.

La prochaine réunion du comité des créanciers a été fixée au 20 mars 2006.

Je vous prie, comme auparavant, de bien vouloir vous abstenir de toute demande de renseignement et de communications, comme p.ex. les changements d'adresse ou la non-réception de formulaires pour la déclaration des créances etc. **par téléphone**. Compte tenu du grand nombre de créanciers concernés, les demandes peuvent être traitées seulement par écrit.

En outre, je vous prie de bien vouloir vous abstenir de toute demande sur la **progression de l'affaire** (par téléphone, par écrit, par e-mail) parce que premièrement l'administrateur de l'insolvabilité n'est pas tenu de répondre aux questions individuelles des créanciers et deuxièmement parce que répondre aux questions ralentit considérablement le traitement de la procédure elle-même qui consiste principalement dans la poursuite d'autres biens dans l'intérêt de tous les créanciers. Etant donné qu'entre-temps le rapport sur l'audience de l'exposé de la situation a été publié, le soussigné rédigera à l'avenir tous les six mois des rapports sur la progression de l'affaire pour le tribunal compétent en matière d'insolvabilité, rapports qui pourront être consultés sur notre site web. Le prochain rapport intermédiaire détaillé sera rédigé au cours du mois d'avril 2006. Si entre-temps des événements importants surviennent, nous les porterons bien sûr à la connaissance des créanciers sur notre site web www.schubra.de.

Frankfort, le 13/02/2006 / BY
Frank SCHMITT

Avocat - Avocat spécialisé en droit en matière d'insolvabilité
administrateur de l'insolvabilité